

La maison alsacienne démolie à Hochfelden

Le sujet fait polémique depuis 2020. La municipalité de Hochfelden avait décidé de démolir une maison alsacienne, dont elle est propriétaire, pour aménager un parking de 20 places. De nombreuses voix se sont élevées contre ce projet, en vain. Ce mercredi matin, un bulldozer l'a rasée.

Pour tenter de sauver cette maison à colombages du XIX^e siècle, l'association pour la sauvegarde de la maison alsacienne (Asma) a mobilisé son réseau et alerté l'opinion publique. Parmi ceux qui ont pris fait et cause pour elle, le très médiatique Stéphane Bern (*DNA du 30 décembre 2021*) et Frédéric Bierry, président de la Collectivité européenne d'Alsace, adhérente de l'Asma (*DNA du 7 juillet*). L'historien Georges Bischoff a également, par une lettre du 12 janvier, dénoncé « cette mutilation du patrimoine ».

Un jeune couple était prêt à la racheter et à la rénover

La démolition était initialement prévue pour janvier 2022, mais dans un premier temps, seule une partie annexe sans intérêt patrimonial a été détruite. Des négociations étaient en cours avec l'Asma, l'architecte des bâtiments de France et la préfecture pour qu'elle ne soit pas réalisée. « Le maire de Hochfelden, Georges Pfister, semblait pourtant ouvert à la négociation », confie le vice-président de l'Asma, Denis Elbel,



La maison alsacienne du XIX^e siècle, place de la Libération à Hochfelden, a été démolie ce mercredi matin 27 juillet. Photo DNA/S.G.

la mort dans l'âme, ce mercredi matin devant le chantier de destruction. Selon lui, le maintien de cette habitation, au centre-ville, n'aurait fait perdre qu'une ou deux places de stationnement sur les 20 initialement prévues.

« Un jeune couple était prêt à l'acheter pour 50 000 € et à la rénover. Mais l'évaluation de la valeur du bien par les domaines (un service de l'État, ndlr) était de 110 000 €, une somme bien trop élevée pour une maison inhabitée depuis 40 ans dans laquelle il fallait tout refaire », estime Denis Elbel. Il est d'autant plus surpris par la démolition qu'il avait rendez-vous pour une contre-expertise de la valeur sur le site le 25 août prochain. Et d'ajouter,

« le maire aurait au moins pu accepter qu'elle soit démontée pour récupérer notamment les colombages, là tout va finir à la benne ».

Le projet de parking retoqué

Pour le maire de Hochfelden, Georges Pfister, joint par téléphone, « l'Asma a refusé notre proposition (d'achat à 110 000 € ndlr) qui prenait fin au 30 juin ». L' élu n'a pas souhaité commenter davantage sa décision qui n'a rien d'illégal même si elle navre les défenseurs du patrimoine bâti alsacien. L'architecte des bâtiments de France, Sandu Hangan, s'était opposé en 2019 à la démolition. Une décision contre laquelle le maire a entamé un recours. Il a donc pu la démolir mais son per-

mis d'aménagement de parking a été retoqué, par l'architecte des bâtiments de France, pour qui le terrain est constructible, la préfecture et la CRPA (Commission régionale du patrimoine et de l'architecture).

« Nous avons effectué un travail d'accompagnement en amont avec le maire pour sauver cette maison et une réunion était prévue prochainement avec le sous-préfet de Saverne », conclut l'architecte, surpris par cette démolition précipitée. Pour utiliser ce terrain la municipalité devra formuler une nouvelle demande, le projet actuel de parking ayant été refusé par les instances décisionnaires.

Simone GIEDINGER